

ASSEMBLEE GENERALE
samedi 20 avril 2024

Le 20 avril 2024 à 10 heures, les représentants des associations affiliées du ressort territorial de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis se sont réunis au siège de cette dernière, à Marcq-en-Barœul, en Assemblée Générale sur convocation du Secrétaire Général, Monsieur Gérard DELMARLE, adressée par courrier électronique le 4 avril 2024.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

1. Allocution d'ouverture du Président Patrice Brulez ;
2. Proposition d'acquisition de trois parcelles de terrain ;
3. Questions diverses.

Conformément à l'article 38.7 des Règlements Administratifs de la FFT, « l'Assemblée Générale, pour être tenue valablement, doit se composer de représentants des associations affiliées portant au moins 20% des voix dont disposent les associations affiliées du territoire concerné ».

Constatant que les représentants des associations affiliées présents ne portent pas 20% au moins des voix dont disposent l'ensemble des associations affiliées, le quorum est déclaré non-atteint. Dès lors, l'Assemblée Générale ne peut pas valablement statuer.

Conformément à l'article 38.7 des Règlements Administratifs de la FFT, l'Assemblée Générale va être à nouveau convoquée, avec le même ordre du jour, le samedi 27 avril 2024 à 10 heures, au siège de la Ligue des Hauts-de-France, à Marcq-en-Barœul. A cette occasion, l'Assemblée Générale statuera sans condition de quorum.

Gérard DELMARLE
Secrétaire Général de la Ligue des Hauts-de-France
de Tennis



Patrice BRULEZ
Président de la Ligue des Hauts-de-France de Tennis

